

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 6 juillet 2020**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille vingt (2020) à 19h30, par voie de conférence téléphonique.

**Sont présents à cette conférence téléphonique :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	<b>absent</b>
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Chacune des personnes mentionnées ci-dessus s'est identifiée individuellement.

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal. Il est à noter que la mairesse et le directeur général assistent également à l'assemblée par voie de conférence téléphonique et qu'ils se sont eux aussi identifiés individuellement préalablement à l'ouverture de l'assemblée.

**2020-07-129.2**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 8 juin 2020
  - 3.2. Séance extraordinaire du 12 juin 2020
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. André Dionne du Club Nautique de Rivière-du-Loup
  - 5.2. Correspondance reçue de M. Yvan Roy concernant l'écoulement des eaux provenant de la falaise sur la rue Desjardins
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos
  - 6.2. Les Contrôles A.C. Inc. – Offre de service pour l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges

- 6.3. Règlement sur la circulation des véhicules hors route – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 6.4. Achat de la propriété située au 1012, rue du Patrimoine à Cacouna
- 6.5. Dépôt du rapport financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019
- 6.6. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020)
- 6.7. Fin du lien d'emploi entre la Municipalité et la secrétaire-administrative adjointe
- 6.8. Prolongation de la suspension du taux d'intérêt applicable à toutes taxes, tarifs, compensation, permis ou créances dus à la Municipalité
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de juin 2020
  - 7.2. Ministère des transports du Québec - Demande de réduction de la limite de vitesse sur la rue de l'Église
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Remplacement d'un ponceau sur le Petit Rang 2 – Factice de Hugues Guérette Inc.
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de juin 2020
  - 10.2. Réfection des deux conteneurs à la Salle Municipale
  - 10.3. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossier 403 448)
  - 10.4. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossier 361 445)
  - 10.5. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossier 406 832)
  - 10.6. Électrification de l'avenue des Étangs
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juin 2020
- 12. FINANCES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 3 août 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-07-130.3.1**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2020**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

**2020-07-131.3.2**

#### **3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2020**

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

#### 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2020-07-132.4.1

##### **4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 192 671,76 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### 5. CORRESPONDANCES

##### **5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. André Dionne du Club Nautique de Rivière-du-Loup**

Une correspondance reçue de la part de M. André Dionne du Club Nautique de Rivière-du-Loup, le 28 juin 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

2020-07-133.5.2

##### **5.2. Correspondance reçue de M. Yvan Roy concernant l'écoulement des eaux sur la rue Desjardins**

CONSIDÉRANT les événements survenus au cours de la dernière saison hivernale dans le secteur de la rue Desjardins à Cacouna;

CONSIDÉRANT que les événements en question se résument à des écoulements d'eaux anormaux provenant des lots numéros 4 984 645 et 4 984 646 situés au Sud de la rue Desjardins;

CONSIDÉRANT que les eaux en question semblent provenir de diverses installations désuètes s'apparentant à de vieilles fontaines construites par les propriétaires des lots mentionnés ci-dessus il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna n'a pas à subir cet écoulement des eaux anormal provenant de constructions effectuées par les propriétaires des fonds supérieurs;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du Conseil de Municipalité de Cacouna demande aux propriétaires des lots mentionnés ci-dessus de procéder aux analyses et corrections nécessaires afin que la situation s'étant produite l'hiver dernier soit corrigée le plus rapidement possible et qu'elle ne se répète pas lors de la prochaine saison hivernale;

QUE le Conseil municipal demande aux propriétaires des lots mentionnés ci-dessus de lui faire part des actions qu'ils souhaitent prendre afin de corriger la situation, et ce, avant le 31 août 2020;

QU'une copie de la présente résolution ainsi que les photos prises par les autorités municipales lors des événements survenus l'hiver dernier soient envoyées aux propriétaires des lots en question.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2020-07-134.6.1**

### **6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 et jusqu'au 10 juin 2020 par le décret 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 et jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de conférence téléphonique;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de conférence téléphonique.

2020-07-135.6.2

**6.2. Les Contrôles A.C. Inc. – Offre de service pour l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc. afin de procéder à l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges, incluant la calibration des détecteurs de gaz délétères CO2 et des sondes de pression;

CONSIDÉRANT que ces entretiens sont essentiels afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements de contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de service reçue de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc. afin de procéder à l'entretien décrit ci-dessus, le tout pour un montant total de 1 638,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, le contrat d'entretien préventif auprès de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc.;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut dès que les travaux d'entretien auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**6.3. Règlement sur la circulation des véhicules hors route – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Francine Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 111-20 sur la circulation des véhicules hors route* sur le territoire de la Municipalité de Cacouna.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et disponible pour consultation via le site web de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca).

2020-07-136.6.4

**6.4. Achat de la propriété située au 1012, rue du Patrimoine à Cacouna**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite se porter acquéreur de la propriété située au 1012, rue du Patrimoine à Cacouna afin d'en faire son garage municipal destiné au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que suivant les discussions intervenues avec le propriétaire actuel, M. Renaud Côté, le prix d'achat convenu a été fixé à un montant de 232 860,00 \$;

CONSIDÉRANT que le financement de cet achat se fera via la mise en place d'un règlement d'emprunt à cet effet;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de se porter acquéreur de la propriété de M. Renaud Côté située au 1012, rue du Patrimoine à Cacouna et ce, pour un montant total de 232 860,00 \$.

QUE la présente résolution fasse office d'offre d'achat formelle faite à M. Renaud Côté;

QUE l'achat de cette propriété est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par les contribuables de la Municipalité et par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents légaux incluant les documents relatifs au règlement d'emprunt ainsi que le contrat notarié à intervenir afin d'officialiser la vente de la propriété.

**6.5. Dépôt du rapport financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019**

Afin de se conformer aux obligations du *Code municipal*, le rapport financier audité de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019 et réalisé par la firme Deloitte est déposé aux membres du Conseil municipal pour information générale.

Un rapport sommaire sera fait lors de la prochaine séance régulière du Conseil municipal.

**6.6. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er avril 2020 au 30 juin 2020)**

Afin de se conformer aux obligations du *Code municipal*, les états financiers trimestriels comprenant les activités de fonctionnement à des fins fiscales (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020) et l'état de la situation financière (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020) sont déposés aux membres du Conseil municipal pour information générale.

2020-07-137.6.7

**6.7. Fin du lien d'emploi entre la Municipalité et la secrétaire-administrative adjointe**

CONSIDÉRANT que le lien d'emploi entre Mme Sonia Ouellet, secrétaire-administrative adjointe et la Municipalité de Cacouna a pris fin le 22 juin 2020;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna ratifie et accepte la décision prise de mettre fin au lien d'emploi entre elle et Mme Sonia Ouellet qui occupait le poste de secrétaire-administrative adjointe;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le paiement des montants suivants à Mme Sonia Ouellet :

- Paiement de l'équivalent de 3 semaines de travail complètes, soit un total de 99 heures;
- Paiement du 4 % de vacances cumulées depuis le début du lien d'emploi;
- Paiement des deux journées fériées suivantes : la Fête nationale (24 juin 2020) et la Fête du Canada (1<sup>er</sup> juillet 2020), et ce, conformément à la *Loi sur les normes du travail*;

- Assumption des montants dus par Mme Ouellet pour les assurances collectives.

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'affichage d'une nouvelle offre d'emploi afin de combler le poste de secrétaire-administrative adjointe.

**2020-07-138.6.8**

**6.8. Prolongation de la suspension du taux d'intérêt applicable à toutes taxes, tarifs, compensation, permis ou créances dus à la Municipalité**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-04-082.6.5 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que cette résolution avait pour but de fixer à 0 % le taux d'intérêt applicable à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances exigibles pour l'année courante (2020) et impayés à ce jour, et ce, jusqu'au 27 juillet 2020;

CONSIDÉRANT cette mesure a été prise suivant la pandémie due à la COVID-19 sévissant sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que la pandémie n'est toujours pas terminée et que de nombreux citoyens sont toujours aux prises avec des soucis financiers importants;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna prolonge la suspension du taux d'intérêt applicable à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances exigibles pour l'année courante (2020) et impayés à ce jour, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna fixe le taux d'intérêt applicable à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances exigibles pour l'année courante (2020) et impayés à ce jour à 0 % par an, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE la présente résolution est adoptée conformément aux dispositions de l'article 981 du *Code municipal* du Québec.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1. Service incendie – Rapport du mois de juin 2020**

Dépôt du rapport du service incendie du mois de juin 2020 afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

**2020-07-139.7.2**

### **7.2. Ministère des transports du Québec - Demande de réduction de la limite de vitesse sur la rue de l'Église**

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de nombreux résidents à l'effet que de les utilisateurs de la rue de l'Église, plus précisément ceux empruntant le secteur compris entre la rue de la Fabrique et la rue du Patrimoine, circulent à des vitesses grandement supérieures à celle autorisée;

CONSIDÉRANT que suite à l'envoi de la résolution numéro 2019-03-476-7.3, le Ministère des transports du Québec (MTQ) a réitéré son refus de revoir à la baisse la limite de vitesse de ce secteur de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de ladite résolution, une nouvelle rue ayant vu le jour (prolongement de la rue Beaulieu) débouchera sur la rue de l'Église, juste au Sud de la rue de la Fabrique, ce qui aura pour effet d'accentuer la circulation dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les employés de la Municipalité ont également constaté que les utilisateurs de cette portion de la rue de l'Église ne respectent aucunement la limite de vitesse actuellement en vigueur dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la situation devient de plus en plus préoccupante, car plusieurs jeunes étudiants circulant à pied et à vélo doivent emprunter ce tronçon de la rue de l'Église afin de se rendre à l'École des Vents-et-Marées de Cacouna;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de son réseau routier;

CONSIDÉRANT que la rue de l'Église est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de revenir sur sa décision et de revoir à la baisse la limite de vitesse de la rue de l'Église (entre le prolongement de la rue Beaulieu et la rue du Patrimoine) afin que celle-ci soit **limitée à 30 km/h maximum**;

QUE la présente demande est jugée essentielle et urgente afin d'assurer la sécurité des usagers de cette portion de la rue de l'Église et ainsi éviter qu'un accident ne survienne;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère des Transports du Québec (MTQ) dès son adoption;

QUE M. Félix Bérubé, directeur général, soit autorisé à effectuer toute communication avec le Ministère des Transports du Québec afin d'effectuer le suivi du dossier et de permettre la progression de celui-ci le plus rapidement possible.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

**2020-07-140.8.1**

### **8.1. Remplacement d'un ponceau sur le Petit Rang 2 – Facture de Hugues Guérette Inc.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a procédé au remplacement d'un ponceau situé à l'extrémité Est du Petit Rang 2;

CONSIDÉRANT que les services de l'entreprise Hugues Guérette Inc. ont été retenus afin d'effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 10778, au montant de 2 219,02 \$, incluant les taxes applicables, due à l'entreprise Hugues Guérette Inc.;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de juin 2020**

Les rapports des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de juin 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2020-07-141.10.2**

### **10.2. Réfection des deux conteneurs à la Salle Municipale**

CONSIDÉRANT que les deux conteneurs situés près de l'entrée de la Salle Municipale avaient besoin d'un entretien afin d'améliorer leur apparence;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna recevra, au cours de l'été, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec et tentera d'aller récupérer un quatrième fleuron;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaitait mettre une touche artistique sur les deux conteneurs afin de les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés par M. Justin Marquis, jeune artiste de notre Municipalité;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement du montant dû à M. Justin Marquis, soit la somme de 861,72 \$, comprenant le matériel acquis pour les travaux et les honoraires de M. Marquis;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-07-142.10.3**

### **10.3. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossier 403 448)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée exploite, depuis plusieurs années, une sablière-gravière sur un terrain faisant partie des lots numéros 4 984 126, 4 984 132, 4 984 133, 4 984 134 et 4 985 587 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que Claveau Concassage et Granulats Ltée a déjà obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exploitation de cette sablière-gravière et l'utilisation d'un chemin d'accès pour s'y rendre, le tout au terme de la décision numéro 403 448 rendue le 21 février 2013;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le renouvellement de cette décision pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les activités de cette sablière-gravière répondent à un besoin régional de sable et de gravier;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de cette exploitation, le terrain sera aménagé de façon à favoriser l'agriculture;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au demandeur de poursuivre cette exploitation et de ce fait, répondre aux besoins régionaux en sable et gravier.

**2020-07-143.10.4**

**10.4. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossier 361 445)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée exploite, depuis plusieurs années, une carrière sur un terrain faisant partie des lots numéros 4 984 126 et 4 984 127 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que Claveau Concassage et Granulats Ltée a déjà obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exploitation de cette carrière, le tout au terme de la décision numéro 361 445 rendue le 28 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le renouvellement de cette décision pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les activités de cette carrière répondent à un besoin régional de sable et de gravier;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de cette exploitation, le terrain sera aménagé de façon à favoriser la sylviculture;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au demandeur de poursuivre cette exploitation et de ce fait, répondre aux besoins régionaux en sable et gravier.

**2020-07-144.10.5**

**10.5. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossier 406 832)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée exploite, depuis plusieurs années, une sablière-gravière sur un terrain faisant partie des lots numéros 5 668 784 et 5 668 774 du cadastre du Québec, lesquels sont situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT que Claveau Concassage et Granulats Ltée a déjà obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exploitation de cette sablière-gravière et l'utilisation d'un chemin d'accès pour s'y rendre, le tout au terme de la décision numéro 406 693 rendue le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin d'accès permettant de se rendre à l'exploitation en question se situe sur le lot numéro 4 984 080 du cadastre du Québec, lequel est situé sur le territoire de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès est existant et qu'il peut être utilisé à des fins agricole et sylvicole dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès est essentiel à la poursuite des activités de cette sablière-gravière;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le renouvellement de cette décision pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les activités de cette sablière-gravière répondent à un besoin régional de sable et de gravier;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de cette exploitation, le terrain sera aménagé de façon à favoriser la sylviculture;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au demandeur de poursuivre cette exploitation et de ce fait, répondre aux besoins régionaux en sable et gravier.

**2020-07-145.10.6**

#### **10.6. Électrification de l'avenue des Étangs**

CONSIDÉRANT les demandes reçues par la Municipalité de Cacouna afin de prolonger le réseau électrique et ainsi desservir les propriétés situées sur l'avenue des Étangs;

CONSIDÉRANT que l'avenue des Étangs est située en plein cœur du parc industriel de la Municipalité et que l'électrification de ce secteur contribuera au développement du parc industriel;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Hydro-Québec afin d'électrifier environ 500 mètres de l'avenue des Étangs, soit de l'avenue du Port jusqu'à la propriété portant le numéro civique 103;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les modalités de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs reçue d'Hydro-Québec au montant de 47 369,70 \$, incluant les taxes applicables;

QUE les coûts relatifs à cette entente seront appropriés à même le fond de roulement de la Municipalité;

QUE le remboursement du fond de roulement se fera au fur et à mesure que la Municipalité recevra des crédits de la part d'Hydro-Québec pour chaque branchement qui sera fait sur le réseau;

QU'advenant le cas où les crédits provenant des raccordements au réseau ne seraient pas suffisants pour acquitter la totalité des coûts du projet, une taxation sera mise en place lors de la préparation des prévisions budgétaires pour l'année 2021 afin de rembourser le solde approprié à même le fond de roulement de la Municipalité;

QUE M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, l'entente d'évaluation pour travaux majeurs (N° de référence : DCL-22651311) à intervenir entre la Municipalité et Hydro-Québec;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### **11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juin 2020**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de juin 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**12. FINANCES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**13. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**14. INFORMATIONS**

**14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 3 août 2020 à 19h30**

**15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-07-146.17.1

**17.1. Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h16 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*